



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

ANNÉE 2022

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales**

SOMMAIRE

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

- A. Présentation du territoire desservi
- B. Mode de gestion du service
- C. Population desservie
- D. Ressource en eau
- E. Nombre d'abonnements
- F. Volumes vendus au cours de l'exercice
- G. Réseaux

2. TARIFICATIONS ET RECETTES DU SERVICE

- A. Modalité de tarification
- B. Facture-type
- C. Recettes

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- A. Branchement en plomb
- B. Montants financiers
- C. Etat de la dette
- D. Amortissement
- E. Investissements réalisés au cours de l'exercice
- F. Investissements projetés

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- A. Qualité de l'eau
- B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- C. Rendement du réseau de distribution
- D. Indice linéaire des volumes non comptés
- E. Indice linéaire de pertes en réseau
- F. Taux moyen de renouvellement des réseaux
- G. Indice d'avancement de la protection de la ressource

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. Présentation du territoire desservi

La totalité de l'agglomération, hormis le « Poney Parc » et la « Baronnie », est desservie par le réseau d'eau.

B. Mode de gestion du service

Le service est géré par la Commune de Blodelsheim en régie simple.

C. Population desservie

Le service dessert environ 1 980 habitants soit 98 % de la population de Blodelsheim.

D. Ressource en eau

Le service achète l'eau auprès du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Hardt qui regroupe la Commune de Blodelsheim et le S.I.A.E.P. de Balgau, Fessenheim, Nambsheim et qui a les compétences « production, protection du point de prélèvement et transport jusqu'aux réservoirs respectifs ».

Le puits qui alimente le château d'eau de Blodelsheim se situe en lisière de la forêt de la Harth. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Profondeur du puits :	50 mètres
Diamètre du puits :	600 mm
Equipement :	0 à - 34 m : tube plein et étanche
	- 34 à - 49 m : tube crépiné à nervures repoussées d'ouverture 2mm
	- 49 à - 59 m : tube plein et étanche

Le volume pompé dans ce puits en 2022 est de 101 068 m³.

E. Nombre d'abonnements

La commune de Blodelsheim dessert 786 abonnés.
Tous les branchements sont des branchements domestiques.

F. Volumes vendus au cours de l'exercice

91 204 m³ ont été vendus en 2022.

G. Réseaux

Le linéaire du réseau de canalisations d'eau potable est de 18 050 mètres.

2. TARIFICATIONS ET RECETTES DU SERVICE

A. Modalité de tarification

Un tarif unique est en vigueur dans la commune, aucune tarification par tranche, ni forfait pour frais fixes, n'ayant été instaurée.

Le coût annuel de la location du compteur s'établit comme suit :

Compteur de 20 mm :	16 €
Compteur de 30 mm :	32 €
Compteur spécial :	46 €

Le tableau ci-après retrace l'évolution du prix de l'eau et de la redevance pour pollution d'origine domestique depuis 2011 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EAU	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1.100	1,100
REDEV. POLLUTION DOMESTIQUE	0,432	0,420	0,407	0,395	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350	0,35	0,35
TOTAL €	1,432	1,420	1,407	1,395	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,45	1,45

Le service n'est pas assujéti à la T.V.A.

Le tarif 2022 a été fixé par délibération du Conseil municipal du 1^{er} février 2022 ([annexe n°1](#)).

Aucun droit d'accès au réseau n'est appliqué.

B. Facture-type

Les factures d'eau sont établies deux fois par an sur la base de la consommation réelle des six mois précédant la période de facturation.

Les périodes de facturations sont les suivantes :

Mars	à	Août
Septembre	à	Février

En [annexe n°2](#) un exemple de facture pour un abonné ayant consommé 31 m³ d'eau au cours de la 1^{ère} période de facturation.

Note : Une note d'information de l'Agence de l'Eau portant sur les redevances figurant sur la facture d'eau est jointe au présent rapport ([annexe n°3](#)).

C. Recettes

Vente d'eau :	91 204,00 €
Location des compteurs :	13 008,00 €
Redevance pour hébergement d'une antenne de téléphonie mobile sur le château d'eau :	6 955,71 €
Redevance pour hébergement de concentrateurs Gazpar :	52,60 €

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Branchements en plomb

Aucun branchement en plomb n'a été remplacé dans l'année.
Leur nombre exact est inconnu mais très faible.

B. Montants financiers

Montant des travaux payés en 2022 :

Installation de branchements particuliers :	29 392,14 €
Travaux de renouvellement du réseau :	232 705,68 €
Frais d'études / insertion :	12 190,63 €
Achat de matériel :	2 882,50 €
Montant des subventions :	néant
Montant des contributions du budget général :	néant

C. Etat de la dette

Annuités de l'exercice :	34 872,79 €
- Dont capital	31 081,20 €
- Dont intérêts	3 791,59 €
Encours de la dette au 31.12.2022 :	482 395,80 €

D. Amortissement

L'état des amortissements fait apparaître les valeurs suivantes :

Amortissement de l'exercice :	41 400,90 €
dont études	-
dont construction et équipement du château d'eau :	897,00 €
dont matériel spécifique d'exploitation :	3 423,90 €
dont réseaux :	37 080,00 €

E. Investissements réalisés au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2022 il a été procédé :

- au renouvellement des conduites d'eau potable de la rue de l'Eglise et de l'impasse du Centre ;
- à l'installation de branchements particuliers.

F. Investissements projetés

Il est prévu en 2023 de procéder au remplacement de la pompe de surpression n° 1 du château d'eau.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. Qualité de l'eau

La conclusion de la synthèse de contrôle sanitaire établie par l'A.R.S. est la suivante :

« En 2022 l'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. »

Nombre de prélèvements réalisés	Taux de conformité
15	100 %

⇒ Voir annexe n°4

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 60 %.

C. Rendement du réseau de distribution

Volume produit V1	:	0
Volume importé V2	:	101 068
Volume exporté V3	:	0
Volume mis en distribution V4	:	101 068
Valeur des pertes V5	:	9 864
Volume consommé autorisé V6	:	91 204
Volume comptabilisé V7	:	91 204
Volume consommateur sans comptage V8	:	-
Volume du service du réseau V9	:	-

Le rendement du réseau de distribution est de 90,24 %.

D. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,50 m³/km/jour.
(101 068 – 91 204) / (365 j * 18)

E. Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 1,50 m³/km/jour.

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux ne peut être déterminé.

G. Indice d'avancement de la protection de la ressource

Sans objet.

(L'indice est de 80 % mais concerne le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Hardt auquel la Commune de Blodelsheim achète l'eau).

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Néant.

**COMMUNE DE BLODELSHEIM
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE COLMAR-RIBEAUVILLÉ
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} février 2022

Sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Etaient présents : Liliane HOMBERT, Michel DECKERT-DIESEL, Céline BENSEL, Jean-Bruno FOHRER, François ANTONY, Corinne INVERNIZZI, Edith RIEFFLE, Fabrice WINTZER, Alexandre CARITEY, Gérard BESIN, Nicole MONTANI, Sandrine HENNER

Date de convocation :

24.01.2022

Nbre de conseillers

en fonction : 19

Présents : 13

Absents excusés : 5

Absent : 1

Procurations : 5

Absents excusés : Jean-Jacques FOURMANN, Sylvia WERNER, Emilie BERINGER, Sophia ARMAND, Laurent HUGELIN

Absent : Tonino FANTETTI

Procurations : Jean-Jacques FOURMANN à Jean-Bruno FOHRER

Sylvia WERNER à Liliane HOMBERT

Emilie BERINGER à François BERINGER

Sophia ARMAND à Michel DECKERT-DIESEL

Laurent HUGELIN à Gérard BESIN

Secrétaire de séance : Marine WAGNER

PRIX DE L'EAU

Le Conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de maintenir le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau	1,10 € le m ³
Location annuelle du compteur de 20 mm	16 €
Location annuelle du compteur de 30 mm	32 €
Location annuelle de compteurs spéciaux	46 €

A ces tarifs s'ajouteront :

- la redevance de pollution domestique fixée à 0,35 € le m³ pour 2022
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte fixée à 0,233 € le m³ pour 2022

Le taux de ces deux redevances est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les montants encaissés sont reversés intégralement à cet organisme.

Ainsi, le coût du m³ d'eau facturé à l'abonné s'établira comme suit :

Eau :	1,100 €
Redevance de pollution domestique :	0,350 €
Redevance de modernisation des réseaux :	<u>0,233 €</u>
TOTAL	1,683 €

POUR EXTRAIT CONFORME

La présente délibération est certifiée exécutoire par envoi à la Préfecture

Blodelsheim, le 10 février 2022

Le Maire

François BERINGER



REÇU A LA PRÉFECTURE

14 FEV. 2022

COMMUNE DE BLODELSHEIM

39, rue du Général de Gaulle
68740 BLODELSHEIM
Téléphone : 03-89-48-60-54

Facture

N° 2022-006-

Le 20/10/2022

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 20/11/2022

EAU & ASSAINISSEMENT
Facture du 1er semestre 2022

M.

68740 BLODELSHEIM

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :						Période facturée : du 01/01/2022 au 31/08/2022			
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse			
		1209	1240	31	16/09/2022	68740 BLODELSHEIM			
Désignation				Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation Eau				31	1.10000	34.10		0.00	34.10
Redevance pour pollution domestique				31	0.35000	10.85		0.00	10.85
Location compteur				1	8.00000	8.00		0.00	8.00
ADDUCTION EAU						52.95		0.00	52.95
Assainissement				31	1.00000	31.00	10.00	3.10	34.10
Redevance pour modernisation réseaux de collecte				31	0.23300	7.22	10.00	0.72	7.94
assainissement part fixe				1	39.79500	39.80	10.00	3.98	43.78
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						78.02		7.80	85.82
TOTAL						130.97		7.80	138.77

NET A PAYER : 138.77 euros

Prix de revient (hors abonnement) : 0,00281 euros par litre
Total Abonnement : 51,78 euros

Vous pouvez payer cette somme sur Internet par carte bancaire (et par prélèvement) en vous connectant sur :
www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 047532

Référence : 2022-EA-00-

NB : cette facture couvre 8 mois de consommation d'eau
Prochaine facture : avril 2023 pour le 2ème semestre 2022

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Payable en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

PAYABLE au SGC de COLMAR
par chèque ou virement
3 Rue Fleischhauer
68026 Colmar

IBAN : FR433000100307C680000000091 - BIC : BDFEFRPPCCT



	Coll 117
	100
1er S Blodelsheim N 2022	
Numéro 2022-006-	Clé1 9
Echéance 20/11/2022	Clé2 W
NET A PAYER 138.77	euros



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

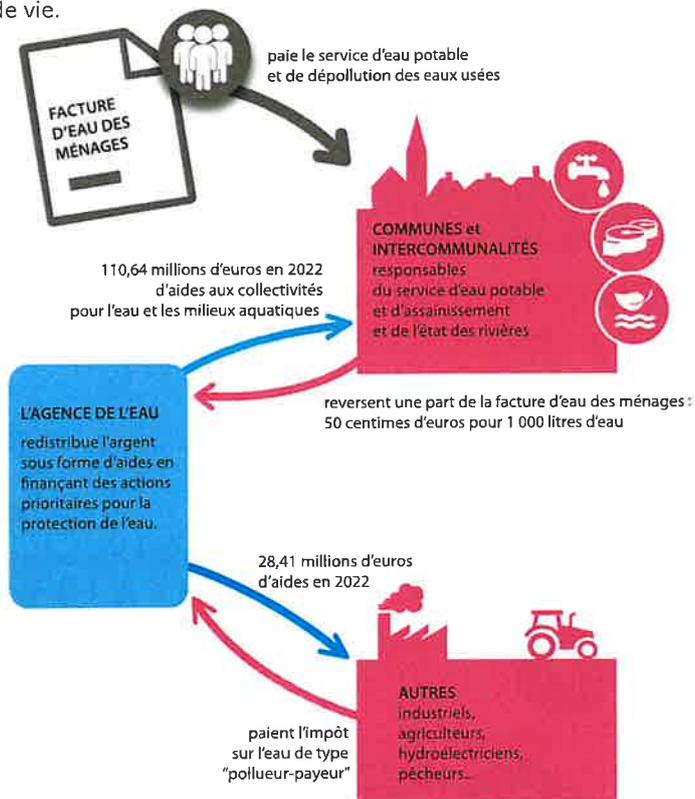
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BLODELSHEIM

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées.
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 15 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 268 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE AEP BLODELSHEIM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 1999 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE BLODELSHEIM ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE BLODELSHEIM »</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE</p> <p>A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	
		<p>NITRATES</p> <p>A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L</p>	
		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</p> <p>A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 189 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,009 microgramme/L</p>	
<p>ENTRETIEN</p> <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>			
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>			
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>		<p>FLUOR</p> <p>A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L</p>	
<p>SÈCHEREISE</p> <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>			
<p>Informations complémentaires</p> <p>DURETÉ</p> <p>Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 25,3 °f Valeur maxi : 25,5 °f</p>			
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>			

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>